

COMMUNE DE MANONCOURT EN WOEVRE
COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 juillet 2020



Tous les conseillers présents.

1- Indemnités élus maire, adjoints et conseillers délégués_:

Les indemnités du maire, des adjoints et des conseillers délégués sont revus pour que le montant global des indemnités de tous les élus ne dépasse pas le montant prévu par l'article L. 2123-20-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), en considérant le nombre d'adjoints en exercice et non le nombre possible d'adjoints.

- indemnité du maire maximum 25.50%, ramené à 18.25% soit 709.85 brut
- indemnité d'adjoint maximum 9.90%, ramené à 9% soit 350.06 brut
- indemnité de conseiller délégué ramené à 4,50% soit 175.03 brut

2- Gestion forestière : le conseil municipal décide de laisser la nouvelle parcelle boisée (ancienne peupleraie Troussel), en gestion local sans rattachement au régime forestier de l'ONF.

3- Conseiller délégué ayant pour mission la surveillance et gestion de la salle communale : Eric Gruy.

4- Délégations diverses :

Différents organismes ou structures demandent des délégués :

Organismes :

- PNRL (parc naturel régional de lorraine) : Patrick Hippert et Aurélie Giron
- MMD54 (Meurthe-et-Moselle développement –mise à disposition ingénierie) : Chantal Pierson et Alain Migot
- SPL-Xdémat (société publique locale pour la dématérialisation administrative) : Chantal Pierson
- SPL-Inpact-GL(société publique locale du centre de gestion de la fonction publique territoriale 54 pour les activités non obligatoires) : Chantal Pierson et Isabelle Marchal

CC2T :

- CIID(commission intercommunale des impôts directs) :
- PLUI-H (plan local urbanisme intercommunal et habitat) : Chantal Pierson et Anne Fleitz
- CLECT (comité local d'évaluation des charges transférées): Chantal Pierson et Marine Charpentier

Autres délégations pour la commune :

- commission de contrôle des listes électorales : une liste de plusieurs personnes est envoyée en préfecture qui désignera les membres (3)
- CCID (commission communale des impôts directs): une liste de plusieurs personnes est envoyée en préfecture qui désignera les membres (6 titulaires et 6 suppléants)

5- CC2T - compétence eau : le conseil municipal constate que les comptes de l'eau au 31/12/2019 sont bien repris par la CC2T.

6- Archives communales :

Les archives communales doivent être suivies et répertoriées en ce qui concerne les documents à conserver de façon obligatoire ; le conseil municipal décide de faire appel à une personne spécialisée dans ce domaine pour bonne fin pour une mission de 7 heures par la SPL In-pact GL.

7- Subventions aux associations : le conseil municipal décide de verser 100 euros à l'amicale des sapeurs pompiers de Domèvre-en-Haye pour soutenir leurs démarches d'information auprès du jeune public.

8- Retour sur commissions et délégations :

- SIS de la Côte en Haye : nouvel exécutif du conseil syndical suite à réunion du 22 juillet 2020 : président Renaud Tailly (Avrainville) et vice-président Stéphane Mourot (Minorville)
- CC2T : nouvel exécutif – président Fabrice Chartreux et 12 vice-présidents et 4 conseillers délégués (en ligne sur le site internet CC2T)

INFOS DIVERSES :

- Recensement INSEE du 21/01/2021-20/02/2021 pour Manoncourt.
- un robinet extérieur au coin de la salle associative est posé pour le cimetière (sera mis hors gel pour l'hiver)
- masques tissu en provenance du Département : le 2^{ème} masque par habitant adulte est arrivé en juillet ; les habitants pourront venir le chercher en mairie contre un émargement.
- Rappel arrêté municipal : aucun dépôt déchets verts ou autres.
- Les trottoirs et allées doivent être libres au passage ; si nécessaire les riverains doivent en dégager les accès (taille des branchages et haies en débord sur l'espace public).
- Trésor Public : à compter du 28 juillet 2020, le paiement des impôts et redevances pour des sommes inférieures à 300 euros par carte bancaire ou espèces peuvent se faire chez un buraliste agréé (pour Toul : le Balto au 1 rue Thiers)
- Les consignes sanitaires concernant la Covid-19 sont toujours en vigueur dans les lieux et les espaces publics jusqu'à nouvel ordre.

Vous pouvez retrouver des informations administratives et autres informations diverses sur le site internet communal : <http://www.manoncourt-en-woevre.mairie54.fr>

